



ECOLE DE MUSIQUE LA NOTE BLEUE

6, route de Verjux 71350 VERDUN-CIEL

PROCES-VERBAL DE L'AG DU 1er JUILLET 2025

Personnes présentes :

– Adhérents :

Benjamin Loriot, parent
Amélie Gautheron, parent
Guillaume Barbarin, parent
Amandine Peigne, parent
Pascaline Pernot, parent
Arnaud Souquières, parent
Cindy Thomere, parent
Sébastien Gay, parent
Laurence Fassy, élève
Ludivine Petit, parent
Jeanne Souquières, élève
Manon Souquières, élève

Lilou Souquières, ancienne élève
Lucas Montrocher, élève
Eolia Bonnet, élève
Sandie Bonnet, parent
Mélusine Bonnet, élève
Cindy Poiseau, parent
Morgane Bruneau-L'Homel, parent
Christelle Cazalet, parent
Claire Royer, parent
Céline Tomasini, parent
Nell Tomasini, élève
William Tomasini, parent / élève

Jeanne Monin, élève
Coralie Morin, parent
Pascale Rousseau-Vasseur, élève
Cédric Renerre, parent
Amandine Gaunet, parent
Arlete Boudot, parent
Marine Mouche, parent
Jacques Chaudeau, élève
Azénor Le Bon, élève

– Représentants des collectivités :

Alain Legros, vice-président de la communauté de communes Saône-Doubs-Bresse
Didier Marceaux, adjoint au maire de St-Martin-en-Bresse
Nadège Lagrue, adjointe au maire de St-Martin-en-Bresse
Céline Souquières, conseillère municipale de Ciel

– Professeurs :

Annie Palud, violon
Jean-Marc Bêche, piano et accordéon
Brian Sevestre, guitare

– Bureau :

Sophie Desvignes, présidente
Claire Loriot, vice-présidente
Elodie Gay, trésorière (*arrivée au cours de l'AG*)
Arzhel Le Bon, secrétaire

– Excusés :

Sylvain Piffaut, professeur de trompette
Julien Seguin, professeur de batterie
Andrée Bonin, maire de Verjux
Eve Michelin, maire de St-Didier
Claire Lapalus, de la Direction de l'action culturelle au département

Présidente de séance : Sophie Desvignes
Heure de début : 20h

Secrétaire de séance : Arzhel Le Bon

Après avoir salué les personnes présentes, la présidente a rappelé l'ordre du jour, avant de commencer.

1. Rapport moral

par Sophie Desvignes, présidente

Avec un bureau de 4 personnes et grâce au soutien des différentes communes de la Communauté de Communes Saône-Doubs-Bresse, du département, et à l'engagement des familles lors des auditions, l'association a pu continuer de vivre.

Les locaux sont toujours situés route de Verjux à Verdun-Ciel et rue du Bourg à Saint-Martin-en-Bresse. L'objectif de l'association est d'ouvrir la culture à tous, de permettre aux enfants comme aux adultes d'un milieu rural de bénéficier d'un enseignement musical de qualité. Les adhérents à la Note Bleue sont issus de nombreux villages autour de Verdun et de Saint-Martin, ce qui montre l'importance d'avoir une école de musique située dans cette zone.

Au niveau des professeurs, nous avons toujours 4 professeurs en CDI et 1 professeur indépendant, qui enseignent le violon, le piano, l'accordéon, la guitare, la batterie, les percussions, les cuivres et la formation musicale.

Pour rappel, la FM est gracieusement offerte aux enfants et ne fait donc pas l'objet d'une facturation supplémentaire. Certains professeurs rappellent qu'il est important que les élèves s'investissent dans la formation musicale pour compléter leur cursus. Nous remercions tous les professeurs pour leur investissement.

L'année s'est très bien déroulée et nous espérons avoir une bonne participation aux prochaines auditions.

2. Rapport d'activité

par Arzhel Le Bon, secrétaire-adjointe

Cette année, 72 élèves se sont inscrits, un chiffre proche de l'an dernier, mais tout de même en légère baisse depuis 2-3 ans.

Il s'agit en majorité d'enfants, toutefois la proportion d'adultes est en légère hausse (2/3 – 1/3) ; nos adhérents viennent principalement de la Communauté de Commune.

- Les cours d'instrument et de formation musicale se déroulent à Verdun-Ciel et à St-Martin-en-Bresse (batterie exclusivement à Verdun), dans les locaux mis à disposition par ces 2 communes, nous les remercions chaleureusement de permettre à nos élèves et professeurs de travailler dans de bonnes conditions.

Voici les activités qui ont rythmé l'année 2024-2025 :

- Les **Portes Ouvertes** ont eu lieu le samedi 31 août 2024, dans le cadre du Forum des Associations de Verdun-sur-le-Doubs, la commune nous ayant invité à y participer. Il y avait également une permanence « Inscriptions » à la mairie de Verdun.

- Notre **audition de Noël** a eu lieu à St-Didier, le 10 décembre, dans une ambiance festive. Nous avons écouté une bonne trentaine d'élèves.

- L'**audition de printemps** s'est déroulée à Allériot, le 15 avril avec un peu moins de 30 élèves.

Pour ces 2 événements importants qui rythment notre année, nous remercions sincèrement les municipalités de St-Didier et Allériot d'avoir mis gracieusement leur salle des fêtes à notre disposition. C'est un soutien important pour nous.

- Participation comme tous les 2 ans au **concert inter-écoles** regroupant les écoles de musique de Buxy, Louhans, St-Germain-du-Bois, l'ensemble JMB'Music et la Note Bleue, soit une 50ne de musiciens. Deux concerts en public ont eu lieu, dont un « chez nous » à Verdun-Ciel le samedi 12 avril.

- Pour valider leur année, les élèves ont passé un **examen** de formation musicale mi-juin, et un examen pour leur instrument le mercredi 25 juin.

3. Rapport financier

rédigé par Elodie Gay, trésorière

La trésorière étant retardée, la vice-présidente Claire Loriot énonce le rapport financier.

Les comptes sont établis sur la période du 01/07/2024 au 30/06/2025, en fonction des recettes et des dépenses de trésorerie.

Sur cette période, nous avons des recettes d'un montant de **56 162,93 €**, composées comme suit :

- Adhésions et cotisations versées par nos adhérents pour les cours de musique : **30 390 €** ;
- Subvention versée par la Communauté de Communes Saône-Doubs-Bresse : **16 000 €** ;
Nous tenons à les remercier, car sans leur aide, l'école de musique ne pourrait pas survivre.
- Subvention versée par le département : **7 000 €**. Nous les remercions également.
- Subventions versées par les communes de Damerey, Palleau, Bey, Toutenant et Montcoy, pour un total de **315 €**. Que les conseils municipaux soient remerciés de leur geste.
- Dons pour les programmes au cours des auditions et du concert inter-écoles : **555 €** ;
- Recette du concert inter-écoles (buvette et crêpes) : **287,55 €** ;
- Don du Crédit Agricole pour l'organisation de notre concert inter-écoles : **100 €**. Nous les remercions également.
- Actions Galette des rois et vente de Colis barbecue : **1 260 €**. Nous remercions toutes les familles pour leur participation car ces actions ont réussi à faire un bénéfice de **405,30 €** pour l'Association.
- Intérêts financiers de notre Livret A : **255,38 €**.

Sur cette même période, nos dépenses ont été d'un montant total de **56 507,39 €**. Elles se répartissent comme suit :

- Fournitures administratives et matériel : **324,26 €** ;
- Assurances : **583,15 €** ;
- Les honoraires du professeur de piano qui a un statut d'indépendant : **17 032,50 €** ;
- La rémunération des professeurs salariés : **22 020,87 €** ;
- Les charges sociales qui y sont associées : **13 390,39 €** ;
- Les honoraires du cabinet comptable réalisant les paies : **1 094,40 €** ;
- Les cotisations à la CMF, Uniformation : **688,73 €** ;
- La SACEM pour le concert inter-écoles : **48,37 €** ;
- Les frais postaux, bancaires et de gestion des chèques-vacances : **85,67 €** ;
- Les frais divers de réceptions et actions diverses : **1 239,05 €**.

Nous réalisons donc sur cette année 2024-2025 **un exercice déficitaire de 344,46 €**.

Ce déficit est dû en partie à l'augmentation des charges salariales et de salaire d'environ 1 700 € par rapport à l'année précédente.

C'est pourquoi nous avons pris la décision d'augmenter les tarifs pour l'année 2025-2026 comme suit :

- L'adhésion par famille passera à 35 € ;
- 10 € d'augmentation sur les forfaits Enfants CCSDB et Hors CCSDB et le forfait adulte de 30 mn ;
- Le forfait adulte 45 mn passera à 655 €
- La réduction accordée à partir du 2ème membre est toujours de 15%.

Au 30/06/2024, nous avions une trésorerie de **32 140,80 €**. Nous avions un reliquat de dépenses de **81,42 €**, correspondant à l'année 2023-2024 non pris en charge sur cette année 2024-2025.

Au 30/06/2025, notre trésorerie est de **31 714,92€**.

Ce montant est élevé mais nécessaire en cas de besoin de renouvellement de matériel, mais aussi car

l'Association étant employeuse de ses professeurs, elle garde des réserves pour le règlement d'éventuelles indemnités de licenciement ou de départ en retraite.

4. Année 2025-2026 : manifestations et inscriptions

Nous reprogrammons nos Portes Ouvertes le **samedi 6 septembre 2025**, à Verdun-Ciel de 10h à 12h. Ce sera l'occasion d'échanger avec les membres du bureau et les professeurs ; il sera possible d'essayer les instruments. Les inscriptions seront évidemment possibles sur place, ainsi que l'après-midi à St-Martin-en-Bresse, où nous tiendrons une permanence.

→ Modalités d'inscriptions

A la rentrée, notre équipe sera particulièrement vigilante sur les dossiers d'inscription : l'élève pourra commencer les cours uniquement après réception du dossier d'inscription **complet**, accompagné du règlement. Nous attirons votre attention à ce sujet et rappelons les documents à fournir, avant la rentrée :

- Fiche d'inscription recto-verso
- Droit à l'image
- Fiche d'urgence
- Fiche comptable : avec le règlement complet / le justificatif de domicile pour les adhérents CCSDB / l'attestation d'assurance.
- Le règlement intérieur est à lire et à conserver.

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque avec facilités de paiement (possibilité de fractionner jusqu'à 10 fois), ANCV ou espèces.

Les cours et la FM reprendront la semaine du 15 septembre 2025 (sauf la guitare : 8 septembre). Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Nous remercions une nouvelle fois les municipalités pour le prêt à titre gracieux des locaux pour les auditions, et pour leur accueil et leur disponibilité.

5. Renouvellement du bureau

La présidente demande si des personnes souhaitent rejoindre le bureau de la Note Bleue : aucune personne ne se manifeste.

Le bureau pour l'année prochaine est proposé aux adhérents sans modification :

Présidente : Mme Sophie DESVIGNES

Vice-Présidente : Mme Claire LORIOT

Trésorière : Mme Élodie GAY

Secrétaire et responsable communication : Mme Arzhel LE BON

Le nouveau bureau est approuvé à l'unanimité.

6. Parole aux professeurs et personnes présentes

Brian Sevestre, professeur, intervient pour dire sa satisfaction d'avoir passé une bonne année ensemble, et remercie les bénévoles du bureau.

Didier Marceaux, adjoint au maire de St-Martin-en-Bresse, commente le léger déficit relevé lors du rapport financier, et propose de solliciter des dons de communes extérieures à la Communauté de Communes Saône-Doubs-Bresse, puisque La Note Bleue attire plus loin que les limites communautaires.

Par ailleurs, il soulève un point concernant les locaux utilisés à St-Martin-en-Bresse : ceux-ci, situés au-dessus de l'école élémentaire, sont désormais déclarés non conformes à l'accueil du public en l'état (accessibilité, sécurité). Il précise que la rentrée prochaine n'est pas remise en cause, mais qu'il est nécessaire de creuser ce sujet pour l'avenir de l'école de musique.

Pour terminer, il félicite les membres du bureau et les professeurs.

7. Remise des diplômes par les professeurs

Jean-Marc Bêche, Brian Sevestre puis Annie Palud appellent leurs élèves respectifs pour leur remettre leur diplôme de fin d'année (J-M Bêche donne les diplômes de la part de Julien Seguin) Pour les élèves absents, les diplômes seront remis à la rentrée.

La séance est levée à 20h45.

La soirée s'est poursuivie avec un moment musical (quelques élèves ont joué des morceaux appris pendant l'année) et un verre de l'amitié.

Signature de la présidente :
Sophie Desvignes

Signature de la vice-présidente :
Claire Loriot